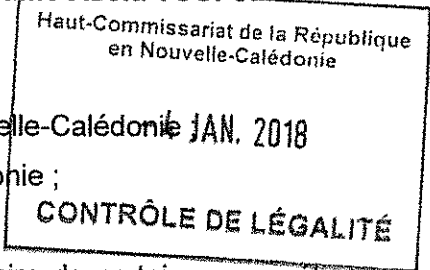


**ARRETE DU MAIRE**

N° 1 / 18 du 03 JAN. 2018

Abrogeant l'arrêté n° 55/17 du 17 février 2017 portant autorisation d'occuper l'emplacement P du Marché municipal du Mont-Dore par la S.A.R.L. PAIN DE VIE, représentée par sa cogérante Madame Asela TUUFUI

**Le Maire de la Ville du Mont-Dore,**



- Vu la loi n°99-209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la délibération n°17/14/IV du 23 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au Conseil municipal ;
- Vu l'arrêté n°169/14 du 11 avril 2014 portant délégation de signature au 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Monsieur Bernard DELADRIERE ;
- Vu l'arrêté n° 55/17 du 17 février 2017 portant autorisation d'occuper l'emplacement P du Marché municipal du Mont-Dore par la S.A.R.L. PAIN DE VIE, représentée par sa cogérante Madame Asela TUUFUI
- Vu le courrier de Madame Asela TUUFUI daté du 17 décembre 2017, enregistré en mairie sous le n°14090;

**ARRETE :**

- Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté n°55/17 du 17 février 2017 sont abrogées.
- Article 2 :** L'emplacement P du Marché municipal du Mont-Dore peut être attribué à un(e) autre candidat(e).
- Article 3 :** Le Maire, la Direction des Finances et de l'Informatique, le gestionnaire du marché et l'intéressée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera inscrit au registre de la Ville, transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publié par voie d'affichage, notifié à l'intéressé(e) et fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal.

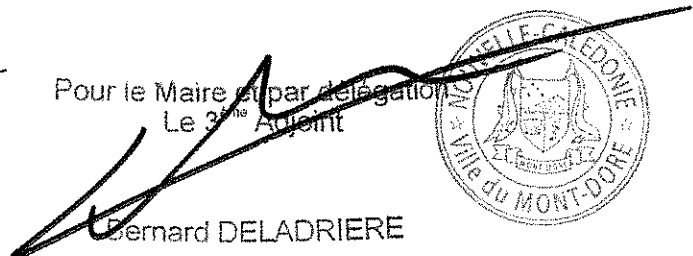
Le Maire certifie que le présent acte ayant été transmis le 04 JAN. 2018 au Commissaire Délégué et notifié le et/ou publié le est exécutoire de plein droit

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

  
Eric KEMISENG

Fait au Mont-Dore, le 03 JAN. 2018

Pour le Maire et par délégation  
Le 3<sup>ème</sup> Adjoint

  
Bernard DELADRIERE



<b>Ampliations :</b>	
SAS .....	1
Intéressé(e) .....	1
DFI (SF) .....	1
DSTP .....	1
SG (CEDE - SAG : registre + affichage + CR au CM) ....	1